

# CHARGÉ DE SÉCURITÉ

- La mission du chargé de sécurité incendie est de prévenir les risques d'incendie dans les constructions existantes et nouvelles.



Le rôle du chargé de sécurité incendie est de prendre les mesures de sécurité incendie telles que :

- Etablir les préavis relatifs à la protection incendie pour les demandes d'autorisation de construire.
- Contrôler la bonne exécution lors de l'octroi du permis d'habiter.
- Procéder au contrôle régulier, selon les directives, des moyens de protection contre l'incendie des bâtiments.
- Orienter et conseiller les citoyens, architectes et maîtres d'état sur les mesures de

protection contre les incendies.

- Collaborer avec le maître ramoneur lors des contrôles d'installations de chauffage.

**Imprudences à l'origine d'incendies** (les précautions à prendre sont les suivantes)

**Check-list** - contrôles périodiques des maisons individuelles à un ou deux niveaux par les propriétaires selon le principe de l'autocontrôle - notre chargé de sécurité se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Chargé de sécurité :**

Christophe Praz

**Substitut du chargé de sécurité :**

Jean Marcel Varone

**Maître ramoneur :**

Hervé Magnin